

Q: COMBIEN DE
TEMPS ALLEZ-VOUS
TENIR SEUL·E ?

R: POUR GAGNER,
ON JOUE
COLLECTIF !

SYNDIQUEZ-VOUS !

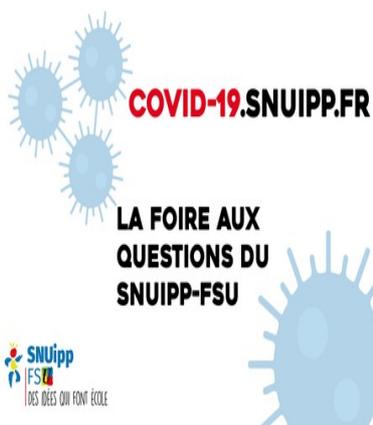
Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021
Téléchargez le bulletin d'adhésion



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°69

Sommaire:

Situation sanitaire, CRPE, Mouvement, CAPD promotion, Réunion syndicale Education prioritaire, Direction, Action sociale, Retraités, Prolonger son activité



Pour faire face à ce troisième confinement, le ministère de l'éducation comme le gouvernement n'ont rien anticipé ni organisé. Aujourd'hui, l'impréparation est tout aussi manifeste que lors des épisodes précédents. Trop de questions restent en suspens.

Le SNUipp-FSU poursuit ses interpellations pour exiger des réponses adaptées et efficaces. Suite aux nombreuses sollicitations dues, pour partie, aux incohérences à tous les niveaux hiérarchiques, le SNUipp-FSU a mis en place une Foire Aux Questions afin d'accompagner les personnels et les équipes sur le terrain.

Elle a pour objectif d'apporter des réponses administratives et syndicales qui s'enrichissent en fonction des problématiques rencontrées sur le terrain et des évolutions liées à la gestion de la crise.

Par grandes thématiques et par mots-clés, le SNUipp-FSU propose des réponses administratives et syndicales aux questions que se posent les enseignantes et les enseignants des écoles. Une FAQ qui est régulièrement mise à jour.

[Accéder à l'application ici](#)

Reconfinement : quelle organisation ?

Quelques infos ou remarques :

Courrier du ministre aux recteurs [ici](#)

Liste actualisée des personnels indispensables à la gestion de la crise

Instructions pour l'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise

- La liste des personnels prioritaires n'est pas la même entre le Dasen et la mairie de Nice. Vous avez dit dialogue ?

- Contrairement à ce qu'indiquent les IEN, les enfants d'enseignants sont prioritaires pour être accueillis dans les écoles la semaine prochaine
Voir liste du ministère

- Les personnels AESH participent à la continuité du service public en fonction des missions d'accompagnement qui leur sont attribuées. A ce jour ils n'ont eu aucune communication individuelle, ce qui est scandaleux.

- Un IEN de Nice indique dans une note de service le calendrier de vaccination des enseignants.

Il a du être auteur de science fiction dans une vie antérieure. A moins qu'il ne se rêve secrètement membre du gouvernement ou chroniqueur sur BFM, puisqu'il a des infos sur le plan de vaccination que même Macron & Castex ne doivent pas maîtriser eux-mêmes.

- **Distanciel:** pour le SNUipp-FSU, alors que les conditions d'enseignement ont été dégradées et mettent les personnels dans un état d'épuisement professionnel réel, il n'est pas envisageable que la pression vécue l'an dernier se reproduise.

Le SNUipp-FSU vient de s'adresser au ministre en ce sens.

**Nous serons en visio conférence avec le recteur le 6 avril
Faites nous remonter vos problématiques.**



Trois semaines pour agir !

Une semaine en distanciel et deux semaines de vacances dézonées.

Cette décision était devenue incontournable suite à un déni doublé d'une gestion incohérente et peu transparente de la crise sanitaire dans les écoles.

Loin d'anticiper ce scénario, le ministre place les enseignant.es et les familles dans une urgence organisationnelle. Pire, il ne semble pas davantage anticiper la réouverture prévue le 26 avril et continue d'ignorer la nécessité de mesures de protection pour les personnels et la population.

Le SNUipp-FSU appelle le gouvernement à se saisir des trois semaines à venir pour enfin mettre en place une stratégie permettant le maintien en présentiel du service public d'éducation dans un cadre sanitaire sécurisé.

Lire la suite



Le ministère a décidé de maintenir le concours pour le moment grâce à leur "protocole renforcé".

Les épreuves d'admissibilité auront lieu les lundi 12 et mardi 13 avril 2021

Au lendemain de l'annonce d'un troisième confinement par le président de la République et à 10 jours du début des épreuves, le ministère maintient les écrits d'admissibilité du CRPE avec un *protocole sanitaire strict*.

Ce jeudi 1er avril, s'est tenue au ministère une réunion d'urgence sur le confinement.

Le SNUipp-FSU a interrogé sur la tenue des concours de recrutement et notamment le CRPE. Réponse du ministère : *À ce stade, on maintient les concours de recrutement avec protocole sanitaire strict ; pas de report prévu des épreuves. Les lieux seront « adaptés ».*

Pour le SNUipp-FSU, il est important que tou·tes les candidat·es aux concours de l'Éducation Nationale puissent passer les concours auxquels ils et elles se sont inscrit·es et préparé·es. Il alertait déjà en novembre 2020 dans un courrier adressé à la DGRH. En

janvier puis à nouveau en mars, il demandait que le ministère envisage différents scénarii en cas de dégradation de la situation sanitaire. Mais rien n'a été anticipé !

Pour le SNUipp-FSU, des mesures doivent être prévues afin que la sécurité sanitaire des candidat-es, des surveillant-es et président-es d'examens soit assurée. Les centres d'examen ne doivent pas devenir des clusters.

Il conviendrait d'ouvrir davantage de centres d'épreuves, notamment dans les départements en situation pandémique élevée, afin de limiter les déplacements des candidat-es et de réduire leur nombre dans chaque salle ainsi que dans les files d'attente.



MOUVEMENT 2021 : C'est parti !

TOUTES LES INFOS !

LES CONSEILS, LES AIDES ET L'EXPERTISE DU SNUipp-FSU !

OUVERTURE du serveur IPROF du 1er avril au 14 avril - 12h

Le calendrier : [LIRE ICI](#)

D'ores et déjà vous pouvez compléter la [fiche syndicale de suivi - ICI](#)



ATTENTION: pour se connecter sur IPROF puis SIAM, il faut utiliser Chrome ou Firefox.

Tous les documents publiés par le Dsden sont sur notre site

TOUT EST ICI

- Liste des supports d'affectation 2021
- Formulaire bonification pour RC APC ou PI 2021
- Liste des postes à exigences particulières 2021.
- Liste des décharges totales- Mouvement 2021
- Liste de titulaires remplaçants par zone de remplacement 2021
- Liste des TRS

[CLIQUEZ : Pour vous aider lire LES DOCUMENTS à consulter](#)

Toutes les infos actualisées au fur et à mesure sur notre site: [ICI](#)



78 étudiant-es (alternants) sont prévu-es à la rentrée .

Des 33% sont "récupérés" pour les accueillir (hormis ceux en REP/REP+): soit 49 postes de 33% de décharges de PEMF + 29 postes de décharges de direction.

18 postes de TRS ont été fermés: - 2 sur Antibes; - 1 au Cannet; - 1 à Menton; - 4 à Nice II ; - 4 à Nice III ; - 5 à Nice VI; - 2 à Nice VII.

Et 11 collègues touchés par suppression de postes au final car dans certaines circonscriptions il y avait des postes vacants donc personne n'a été impacté. Les collègues concernés ont été informés.

Tous les décharges à 33% (décharges de Pemf et de directeurs) hormis en REP/REP+, seront donc "retirées" des fractions lors du mini mouvement. Et nous savons que cela impacte fortement certains collègues qui depuis des années étaient sur ces fractions et qui de fait vont devoir demander d'autres fractions sur leur circo, avec des conséquences possibles pour les autres TRS de fait, ou tenter de faire le mouvement.

Si besoin ou question quant au mouvement, n'hésitez pas à nous contacter.



La CAPD chargée d'étudier les avancements accélérés au 7° et 9° échelon s'est réunie ce matin

Notre déclaration liminaire [ici](#)

Depuis les accords PPCR signés en 2016 par la FSU et mis en oeuvre depuis 2017, toutes les collègues avancent à la même vitesse sur la grille classe normale (avant il y avait jusqu'à 3 vitesses d'avancement par échelon ... ce qui créait des différences salariales énormes entre collègues qui avaient la même ancienneté).

Contre la demande du SNUipp- FSU, le ministère a conservé une exception pour les échelons 6 et 8.

Pour le passage aux 7e et 9e échelons, 30% des collègues bénéficient d'un avancement accéléré d'un an suite à leur rendez-vous de carrière.

[Lire le compte rendu ici](#)



REUNION/VISIO SYNDICALE SNUipp-FSU 06

SPECIALE EDUCATION PRIORITAIRE

Mercredi 19 mai à partir de 9 h

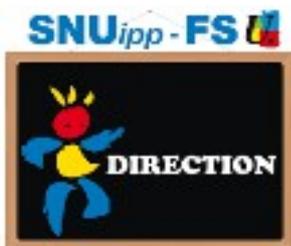
Délabellisation annoncée des REP à l'horizon 2022, contrats d'objectifs pour les écoles et les établissements conditionnant l'attribution de moyens, encadrement renforcé des pratiques pédagogiques dans les classes dédoublées, menaces sur la mise en œuvre de l'allègement de service en REP+...

Les sujets d'inquiétude et de mobilisation ne manquent pas à l'heure où la dérégulation de l'éducation prioritaire, voire son abandon, se met en œuvre dans des trois académies dont Aix-Marseille...

Face à ce renoncement à une politique nationale de l'éducation prioritaire, les atteintes grandissantes à la liberté pédagogique et aux droits des personnels avec la multiplication des postes à profils, le SNUipp-FSU organise la riposte collective. Le temps d'information et de débat proposé mercredi 19 mai en constitue la première étape.

Pour participer, un simple mail à snu06@snuipp.fr suffit. Un lien de connexion vous sera envoyé en retour. Le droit syndical à récupération sur les 108 h (hors APC) s'applique également au contexte de la visio syndicale, une attestation de présence vous sera délivrée à l'issue de la réunion.

Lire les dernières publications du SNUipp-FSU sur l'éducation prioritaire



**Direction d'école : le SNUipp-FSU réunit les
« premières et premiers de corvée »**

Attention, changement de date !

**En raison de la révision du calendrier scolaire, la visio syndicale
spéciale direction du 14 avril est reportée au 12 mai !**

Les dernières évolutions de gestion de la crise sanitaire continue, s'il en était encore possible, de sur-exposer les directrices et directeurs d'école à une surcharge de travail et une dégradation accélérée des conditions de travail qui les empêchent de mener à bien les missions d'animation de l'équipe pédagogique, de suivi des élèves et de relations aux familles.

Parallèlement, les réponses ministérielles en termes de décharge, reconnaissance salariale, allègement des tâches et aide administrative, sont au mieux insuffisantes, sinon nulles.

Parallèlement, les divagations sénatoriales autour du projet de loi « Rilhac » brouillent les cartes sur le fonctionnement de l'école, au risque d'introduire le vers hiérarchique dans le fruit du collectif de travail à l'école, de dégrader la santé au travail des personnels en les isolant davantage, sans répondre à leurs besoins en temps, en reconnaissance, en allègement des missions et en amélioration des conditions d'exercice.

Le SNUipp-FSU ne s'y résout pas et réunit à nouveau directrices et directeurs pour un temps d'information syndicale spécifique à la direction d'école, faire un point complet sur l'actualité de la direction et construire collectivement les modalités d'action pour contraindre le ministère à prendre en compte les revendications légitimes des « premières et premiers de corvée » du service public d'éducation.

**Rendez-vous en réunion/visio syndicale spéciale direction d'école,
mercredi 12 mai à 9h**

Inscription par simple mail à snu06@snuipp.fr ; le lien de connexion vous sera envoyé en retour.

A la veille de fermer les écoles, l'impréparation ministérielle à la mise en oeuvre précipitée de la continuité pédagogique place une nouvelle fois les directeurs et directrices en première ligne de la gestion de crise, sans moyen renforcé en temps de décharge ou en aide administrative.

L'absence de cadrage réglementaire national sur ces questions essentielles (liste des professions prioritaires non disponible par exemple) laisse libre champ une fois de plus aux ordres et contre-ordres de la hiérarchie locale.

Le SNUipp-FSU dénonce à nouveau l'impéritie et le dogmatisme ministériels qui exposent les personnels à un stress professionnel inacceptable et prépare des outils de mobilisation pour exiger des conditions de rentrée qui permettent enfin au service public d'éducation de faire face à la pandémie (lire [ici](#)).

Toute l'équipe du SNUipp-FSU 06 assure les directeurs et directrices de son soutien et se met à leur disposition pour répondre à leurs attentes et besoins.



"Le 24/03/2021 a eu lieu une commission permanente d'action sociale (CPAS). Elle a accordé des aides exceptionnelles pour un montant global de 8 100 euros ainsi que des prêts à taux 0 pour un montant global de 1 500 euros. La prochaine CPAS est prévue le **lundi 23 avril 2021**.

Si vous êtes en situation financière préoccupante n'hésitez pas à demander un rendez-vous aux assistantes sociales du rectorat.

https://www.ac-nice.fr/contacter/category/contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice?sve_term_alias=contacter-le-service-social-de-l-academie-de-nice

Contactez-nous pour obtenir une aide dans vos démarches."



Infos retraités

Encart joint à Fenêtres sur cours n° 473

Notre dernière brochure à destination des retraités



PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre



SNUipp-FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos